



# SOLOGNE DES ETANGS

Communauté de communes

**Rapport d'activité 2023**

## Table des matières

<b>LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – RAPPELS</b> .....	2
Chiffres clés.....	2
L'évolution de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs .....	2
<b>GOVERNANCE ET COMPETENCES</b> .....	3
Gouvernance.....	3
Compétences.....	5
<b>LES RESSOURCES HUMAINES</b> .....	6
<b>LES FINANCES</b> .....	7
Des résultats en amélioration depuis 3 ans .....	7
Les flux financiers entre la CCSE et les communes membres.....	7
<b>LES PROJETS EN COURS ET LES MARCHES – A DEVELOPPER</b> .....	9
La maison du Cerf .....	9
La Santé .....	10
Urbanisme .....	12
Action économique.....	14
Action sociale .....	15
Enfance-jeunesse.....	17
Culture et loisirs .....	18
Environnement.....	19
Communication.....	20

# LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – RAPPELS

## Chiffres clés

12 Communes : Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, La Marolle-en- Sologne, Marcilly-en-Gault, Millançay, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Saint-Viâtre, Veilleins, Vernou-en-Sologne, Villeny, Yvoy-le-Marron.

*Données Insee 2021*

- 8 627 habitants pour 550km<sup>2</sup>, soit 15,68 habitants au km<sup>2</sup>.
- 5 452 logements
- 293 entreprises pour 1 518 emplois. >> une majorité de TPE-PME.

## L'évolution de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs

### **21 avril 1994 :**

- Arrêté préfectoral portant création d'un syndicat intercommunal d'aménagement de la zone d'activités d'Ecoparc d'affaire de Sologne. Ce syndicat se compose de 4 communes : Neung-sur-Beuvron, Montrieux-en-Sologne, Millançay, Vernou-en-Sologne.
- Le syndicat fait l'acquisition du Domaine de Villemorant à Neung-sur-Beuvron.

### **Entre 1994 et 1996 :**

- D'importants travaux sont réalisés sur différents bâtiments pour leur mise aux normes (château et annexes).
- Les communes de Saint-Viâtre et La Ferté-Beauharnais intègrent le syndicat.

**1996 – 1999 :** installation des premières entreprises en location dans les locaux réhabilités.

### **18 décembre 2000 :**

- Arrêté préfectoral portant création de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs,
- La Marolle-en-Sologne et Villeny intègrent le périmètre de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs (CCSE)

**2002 :** intégration des communes de Dhuizon et d'Yvoy-le-Marron.

**2006 :** intégration de la commune de Veilleins,

**2019 :** intégration de la commune de Marcilly-en-Gault.

# GOUVERNANCE ET COMPETENCES

## Gouvernance

### Les élus

Les membres du Conseil communautaire sont au nombre de 27 auxquels s'ajoutent 2 suppléants (respectivement pour la commune de La Marolle-en-Sologne et de Veilleins).

<b>commune</b>	<b>NOM</b>	<b>fonctions communautaires</b>	<b>fonctions municipales</b>
<b>DHUIZON</b>	Michel BUFFET	3ème vice-président	maire
	Evelyne FOUCHER	Conseillère communautaire	1ère adjointe
	Dominique GARDY	Conseiller communautaire	2ème adjoint
<b> </b>			
<b>LA FERTE BEAUHARNAIS</b>	Jean-Pierre GUEMON	Conseiller communautaire	Maire
	Laurence LASSUS	Conseillère communautaire	1ère adjointe
<b> </b>			
<b>LA MAROLLE EN SOLOGNE</b>	Eric FASSOT	Conseiller communautaire	Maire
	Rachel GRIVEAU	Conseillère communautaire suppléante	1ère adjointe
<b> </b>			
<b>MARCILLY-EN- GAULT</b>	Agnès THIBAUT	Présidente	Maire
	Jean-Pierre AMOUREUX	Conseiller communautaire	1er adjoint
<b> </b>			
<b>MILLANCAY</b>	Philippe AGULHON	1er VP	Maire
	Pascal LIEUVE	Conseiller communautaire	1er adjoint
<b> </b>			
<b>MONTRIEUX-EN- SOLOGNE</b>	Eric MORAND	4ème vice-président	Maire
	Hubert AZEMARD	Conseiller communautaire	1er adjoint
<b> </b>			
<b>NEUNG-SUR- BEUVRON</b>	Guillaume GIOT	2ème VP	Maire
	Joëlle ANDREOLETTI	Conseillère communautaire	1ère adjointe
	Grégory LUNEAU	Conseiller communautaire	2ème adjoint
	Marielle LELAIT	Conseillère communautaire	Conseillère municipale
<b> </b>			
<b>SAINT VIATRE</b>	Christian LEONARD	Conseiller communautaire	Maire
	Alain CHAUVET	Conseiller communautaire	1er adjoint

	Christine JAVARY	Conseillère communautaire	2ème adjointe
	Daniel BORYSKO	Conseiller communautaire	Conseiller municipal
<b>VEILLEINS</b>	François D'ESPINAY SAINT LUC	5ème vice-président	Maire
	Jean-Michel MARDON	Conseiller communautaire suppléant	1er adjoint
<b>VERNOU EN SOLOGNE</b>	Nicolas DEGUINE	Conseiller communautaire	Maire
	Martine RUET	Conseillère communautaire	1ère adjointe
<b>VILLENY</b>	Hubert CHEVALLIER	Conseiller communautaire	Maire
	Dominique HERPIN	Conseiller communautaire	1er adjoint
<b>YVOY LE MARRON</b>	Daniel LOMBARDI	Conseiller communautaire	Maire

### Les membres du Bureau communautaire (Présidente, Vice-présidents et Maires délégués)

<b>commune</b>	<b>NOM</b>	<b>fonctions communautaires</b>	<b>portefeuille</b>
<b>MILLANCA Y</b>	Philippe AGULHON	1er VP	Développement économique, forum des entreprises, attractivité du territoire, Numérique
<b>NEUNG-SUR-BEUVRON</b>	Guillaume GIOT	2ème VP	santé, mutualisation, jeunesse, équipements et manifestations sportifs
<b>DHUIZON</b>	Michel BUFFET	3ème vice-président	Tourisme (circuits touristiques, mobilités douces, marque Sologne, Maisons à Thème)
<b>MARCILLY-EN-GAULT</b>	Agnès THIBAUT	Présidente	Fiannces, ressources humaines, affaires sociales (France services, emploi), mobilités, urbanisme, Déchets, GIP Recia
<b>MONTRIEUX-EN-SOLOGNE</b>	Eric MORAND	4ème vice-président	Travaux, maintenance, entretien (Ecoparc et ménager)
<b>VEILLEINS</b>	François D'ESPINAY SAINT LUC	5ème vice-président	Environnement, Energie, agriculture et bois Natura 2000, GEMAPI, SPANC, GDV, eau-assainissement
<b>VILLENY</b>	Hubert CHEVALLIER	Maire délégué	Culture, événementiels, lien entre les villages, communication
<b>YVOY LE MARRON</b>	Daniel LOMBARDI	Maire délégué	CIAS, Aînés, liens entre les 2 EHPAD, rapporteur des commissions

## Les assemblées

Instances	Rôle	Composition	Fréquence de réunion
Bureau communautaire	Décisions sur points de fonctionnement courants et décisions prises par délégation du conseil communautaire	La Présidente, 5 Vice-présidents, 2 maires délégués	Tous les quinze jours et autant de fois que nécessaire
Conférence des maires	Instance consultative obligatoire lorsque le Bureau ne se compose pas de tous les maires	Chaque maire de la Communauté de communes	10 jours avant chaque conseil communautaire
Conseil communautaire	Décisions règlementaires relatives au projet politique de territoire	27 conseillers titulaires + 2 suppléants (pour les communes de La Marolle-en-Sologne et Veilleins)	1 fois tous les 2 mois.

En 2023, se sont tenus :

- 16 bureaux communautaires,
- 8 conférences des maires,
- 7 conseils communautaires.

## Compétences

Obligatoires	Optionnelles	Facultatives
<p>Aménagement de l'espace / urbanisme : modifications de PLU des communes, élaboration du PLUI et mise en compatibilité avec le SCOT (Pays)</p> <p>Actions de développement économique (accueil, accompagnement et suivi des entreprises sur le territoire et sur Ecoparc)</p> <p>GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations) en lien avec le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB),</p> <p>Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés, en lien avec les 2 syndicats d'ordures ménagères qui couvrent le territoire (SIEOM de Mer et SMICTOM de Sologne)</p> <p>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (non concerné car pas d'aire construite sur le territoire intercommunal)</p>	<p>Protection et mise en valeur de l'environnement</p> <p>Politique du logement</p> <p>Voirie d'intérêt communautaire (entretien d'itinéraires ruraux et voies communales desservant les pôles économiques et/ou création de nouvelles voies d'intérêt communautaire, décidées dans le cadre de l'aménagement de l'espace).</p> <p>Actions sociales d'intérêt communautaire (en faveur de personnes âgées par l'existence du CIAS)</p> <p>Maison des services au public (France Service Neung-sur-Beuvron)</p>	<p>Actions en faveur des personnes en recherche d'emploi</p> <p>Soutien aux manifestations et équipements culturels et sportifs</p> <p>Politique touristique d'intérêt communautaire</p> <p>Lutte contre la désertification médicale</p> <p>Soutien à l'enfance et à la jeunesse</p> <p>Soutien au déploiement des infrastructures et de réseaux de communications électroniques</p> <p>Développement du numérique et de la dématérialisation</p> <p>Toute autre intervention et études, missions ou gestion de services pour le compte d'une ou plusieurs communes de son périmètre.</p>

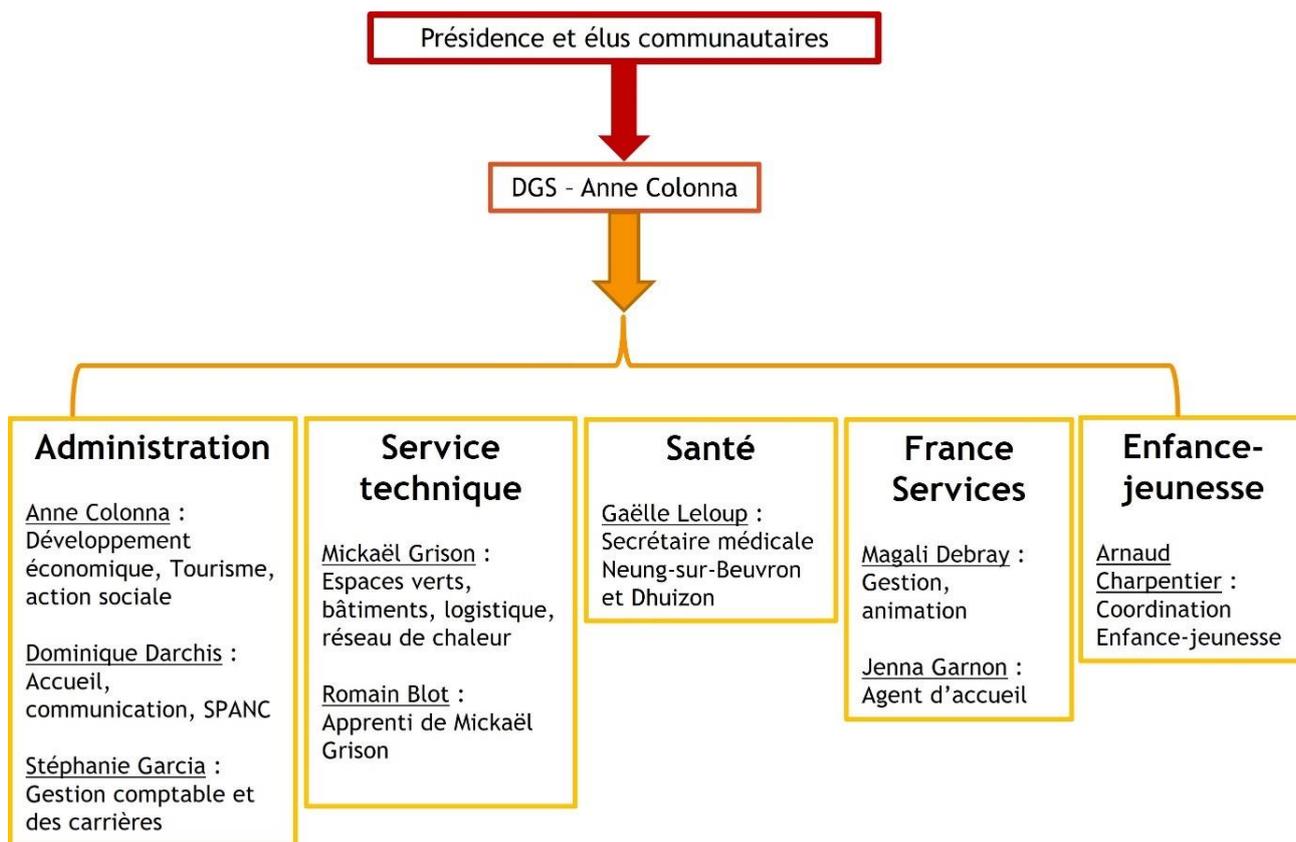
## LES RESSOURCES HUMAINES

La Communauté de communes compte au 31 décembre 2023, 9 agents, représentant 7,6 équivalents temps-plein.

Par rapport à 2022, l'EPCI compte un agent en moins. En effet l'agent technique qui procédait au nettoyage des locaux (Nadine Bouard) a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous la remercions vivement pour ces loyaux services et lui souhaitons une excellente retraite.

La particularité d'une intercommunalité comme celle de la Sologne des Etangs porte sur la polyvalence des compétences des agents et leur autonomie, notamment au service administratif et au service technique.



Parmi les agents, 5 sont titulaires et 4 sont contractuels.

## LES FINANCES

### Des résultats en amélioration depuis 3 ans

#### *Le budget 2023*

Globalement, les efforts portés sur le fonctionnement et la limitation des investissements permettent aux finances de la Communauté de communes de retrouver une meilleure situation qu'en début de mandat.

	résultat de clôture 2023	résultat de clôture 2022	résultat de clôture 2021
fonctionnement	2 133 928,18 €	2 055 431,10 €	1 835 007,81 €
investissement	946 607,12 €	572 632,82 €	112 365,81 €
Total	3 080 535,30 €	2 628 063,92 €	1 947 373,62 €

Les points principaux des finances 2023 :

- Augmentation constante des charges structurelles,
- Une stabilité des ressources fiscales,
- Le lancement des opérations de travaux pour la construction du pôle de santé de Dhuizon.

#### *Etat d'endettement et capacité d'autofinancement (signification et incidences)*

- ❖ 2 budgets sont impactés par des emprunts en cours : Budget santé et budget Développement économique. Le total des emprunts représente en 2023, un total restant dû de 1,2 M€ sur un total d'emprunts initial de 2,73 M€.
- ❖ La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer des opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement, etc.). La CAF du budget principal de la CCSE est d'environ 400 000 € en 2023.

### Les flux financiers entre la CCSE et les communes membres

#### *Versement des fonds de concours et rappel du principe de mise en place des fonds de concours,*

Le Code général des Collectivités territoriales autorise le versement de fonds de concours par une intercommunalité à fiscalité propre, au bénéfice de ses communes membres.

A ce titre, un premier règlement avait été établi sur la période 2017-2021 permettant la réserve d'un montant de 1,1 M d'euros d'aide à l'investissement des communes, à raison de 100 000 € par commune.

L'enveloppe globale n'ayant pas été entièrement utilisée, le Conseil communautaire a décidé en date du 5 juillet 2023, de prolonger la période d'attribution des fonds de concours jusqu'en 2025 et d'intégrer la commune de Marcilly-en-Gault dans l'enveloppe globale, puisque la commune n'avait pas encore intégré le territoire en 2017.

En 2023 les projets suivants ont bénéficié d'un fonds de concours intercommunal :

Commune	Travaux	Montant total HT des travaux	Montant fonds de concours attribué
Montrieux-en-Sologne	Réfection de voirie	67 459,56 €	25 229,78 €
Vernou-en-Sologne	Restauration de la vieille grange (route de Beaugency)	154 301,50 €	71 733,18 €
<b>Total</b>			<b>96 962,96 €</b>

### ***Rappel sur les attributions de compensation et montants des transferts aux communes,***

Les compétences assurées par la Communauté de communes à la place des communes peuvent faire l'objet d'un transfert de charges financières. C'est le cas par exemple du développement économique, des missions de planification et d'études relatives à l'urbanisme, ou des missions relatives à la compétence dite « GEMAPI » (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Ces transferts de charges financières s'appellent les attributions de compensation et leurs montants sont définis selon des critères établis par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), composée des membres du conseil communautaire, représentant chacune des communes membres.

Pour 2023, la répartition des attributions de compensation est la suivante :

<b>Commune</b>	<b>Attributions 2023</b>
<b>Dhuizon</b>	61 859,78 €
<b>La Ferté-Beauharnais</b>	10 781,58 €
<b>La Marolle-en-Sologne</b>	13 003,44 €
<b>Marcilly-en-Gault</b>	4 973,76 €
<b>Millançay</b>	41 230,24 €
<b>Montrieux-en-Sologne</b>	-2 479,15 €
<b>Neung-sur-Beuvron</b>	102 659,03 €
<b>Saint-Viâtre</b>	37 384,59 €
<b>Veilleins</b>	-1 234,15 €
<b>Vernou-en-Sologne</b>	166 562,68 €
<b>Villeny</b>	42 407,87 €
<b>Yoy-le-Marron</b>	2 492,36 €
<b>Total</b>	479 642,03 €

### ***Montant des subventions aux associations (action sociale, BAFA, école de musique, maison du Cerf, Millan'cyclisme, etc.)***

La Communauté de communes de la Sologne des Etangs participe chaque année aux frais de fonctionnement de plusieurs associations.

En 2023, les participations ont été les suivantes :

<b>Association</b>	<b>Montant 2023</b>
Agence de développement touristique (Marque Sologne)	5 106,00 €
Centres de loisirs	13 616,00 €
Maison du cerf	15 000,00 €
Millan'cyclisme	1 500,00 €
Participations BAFA	150,00 €
Tsigane habitat	1 500,00 €
<b>Total</b>	<b>36 872,00 €</b>

## LES PROJETS EN COURS ET LES MARCHES – A DEVELOPPER

### La maison du Cerf

#### *Réparation de la toiture et végétalisation de l'entrée*

La toiture de la maison du cerf présentait depuis plusieurs années, des problèmes de perméabilité, engendrant des problèmes d'infiltrations à chaque intempérie significative.

Après consultation de 3 entreprises du territoire, l'entreprise ATECO bois a été retenue pour réaliser la réfection de la toiture de la maison du Cerf, pour un montant de 48 800 € TTC.

Ces travaux doivent permettre d'assurer une couverture de qualité pour le long terme.

#### *L'aménagement végétal de l'entrée de la Maison du Cerf :*

Afin de donner plus de visibilité à la structure et pour répondre à un projet d'aménagement du centre-bourg de la commune de Villeny, un projet d'aménagement et de végétalisation de l'entrée de la maison du cerf a été préparé en collaboration avec le Pays de Grande Sologne, afin de bénéficier de fonds Leader (européens).



Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour 3 lots :

- Le terrassement >> entreprise Pasteur TP, implantée à Villeny, pour un montant total de 4 372,80 € TTC,
- La végétalisation >> l'entreprise « Parcs et jardins de Sologne » implantée à Vannes-sur-Cosson, pour l'apport de terre végétale et des végétaux d'ornement, pour un montant total de 28 440 € TTC,
- L'installation de 3 statues en bois de cerf, biche et faon par l'entreprise AC trading implantée à Chaumont-sur-Tharonne, pour un montant total de 5 100 € TTC.

Le projet s'élève au total à 37 912,8 € a été subventionné à 80% par des fonds européens, via le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne.

## La Santé

### ***Convention d'aide exceptionnelle à la reprise d'études pour un infirmier qui souhaite devenir médecin sur le territoire intercommunal***

Monsieur Etienne Corbier exerce depuis octobre 2016, la profession d'infirmier libéral sur la commune de Dhuizon.

Par volonté d'augmenter ses compétences et sa capacité de soins auprès des administrés du territoire de la Sologne des Etangs, il souhaite approfondir ses connaissances et ses compétences pour exercer la profession de médecin libéral.

Dans ce contexte, Monsieur Etienne Corbier a émis le souhait de reprendre un cursus de médecine à la faculté de médecine de Tours à compter du mois de septembre 2023.

Ayant déjà exercé plusieurs années la profession d'infirmier libéral, il est autorisé à intégrer le cursus de médecine en 2<sup>ème</sup> année directement, pour une durée d'étude prévisionnelle de neuf (9) ans.

En date du 5 juillet 2023, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour lui apporter une aide au financement de ses études, à raison de 500 € nets par mois sur une durée de 9 années.



Monsieur Corbier va également bénéficier d'une aide du Département sur 2 années, puis de l'ARS pour les 6 années suivantes, à la même hauteur que celle de la Communauté de communes.

### ***Accueil d'un nouveau médecin généraliste à Dhuizon et départ en retraite des 2 médecins salariés.***



Depuis le mois de juillet 2023, le Dr Mathilde Munoz a pris ses fonctions à temps plein en tant que médecin généraliste à Dhuizon.

Ayant réalisé ses études en Belgique, Mathilde Munoz est originaire de la Sologne et souhaitait revenir sur ses terres avec sa famille pour exercer sa profession.

La date de son arrivée correspond également avec le départ à la retraite des 2 médecins généralistes salariés par la CCSE, les Dr Berger et Touchain.





Ces événements ont été célébrés lors d'un vin d'honneur le 28 juin dernier, pour accueillir le Dr Munoz et souhaiter une excellente retraite aux Dr Berger et Touchain.

### *La construction du pôle de santé de Dhuizon : montant du marché et demandes de subventions*

Le début des travaux a démarré en octobre 2023, pour une fin de chantier prévue entre juillet et septembre 2024.

En image, l'évolution des travaux sur l'année 2023



Après attribution des lots aux entreprises, le coût global du projet est estimé à 1,06 million d'euros HT.

La CCSE bénéficie d'une subvention de l'Etat d'un montant de 403 121 € et sollicite par ailleurs des subventions complémentaires auprès du Département (100 000 €) et de l'ARS, sur un reste à charge qui s'élève à environ 570 000 €.

## Urbanisme

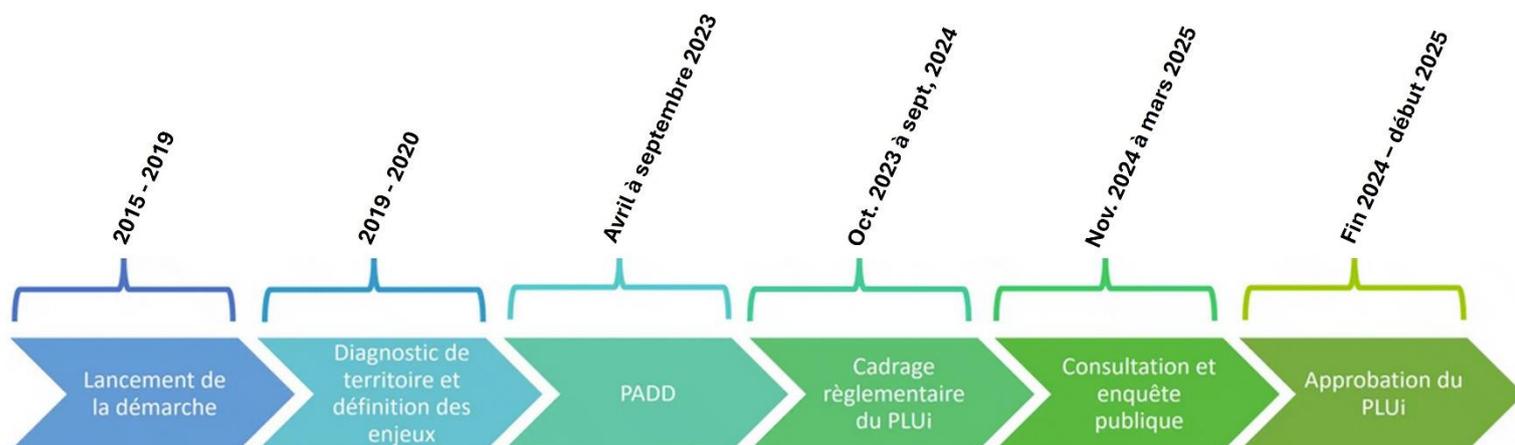
### *Poursuite des études PLU intercommunal (PLUI) – état d’avancement fin 2023*

Les études portant élaboration du PLU intercommunal (PLUI) continuent et avancent, pour rester conformes aux règles établies par le SCOT du Pays de Grande Sologne.

Pour rappel, le PLUI se compose des éléments suivants :

- **Un rapport de présentation** (diagnostic de territoire, analyse de l'état initial de l'environnement, de la consommation des espaces naturels et agricoles, l'explication des choix retenus et de leurs traduction réglementaire),
  - **Le Projet d'aménagement et de Développement durable (PADD)**, qui définit les grandes orientations en matière d'aménagement, d'équipements, de protection des espaces naturels, agricoles et leur préservation (densités, espaces verts, typologies de bâti, programme de logements, types de dessertes en transports, objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace, etc.),
  - **Le règlement**, qui se compose de plusieurs documents cartographiques et écrits, à l'échelle de chaque commune et qui localise la nature des zones, est une pièce centrale du PLUI. Les règles d'urbanisme sont expliquées dans le règlement écrit.
  - **Les Orientations d'Aménagement Programmées (OAP)** qui définissent pour les secteurs identifiés comme stratégiques, les principes et la manière dont la collectivité souhaite aménager, protéger, réhabiliter ces espaces.
  - **L'évaluation environnementale**, qui a pour objectif de garantir la durabilité du projet, la limitation des impacts sur l'environnement, le maintien du réseau d'espaces et d'échanges pour les milieux naturels ;
  - **Les annexes**
- Le 5 juillet 2023, le Plan d'aménagement et de Développement durable a été présenté en Conseil communautaire pour être intégré au PLUI.
  - La suite de la procédure porte sur l'élaboration du règlement (graphique et écrit).

La frise chronologique ci-dessous permet de visualiser l'état d'avancement du projet.



## Projet d'implantation d'un éco-domaine de cabanes autour de l'étang des Veillas à Dhuizon

Le projet d'éco-tourisme sur le secteur des Veillas à Dhuizon (41) a été proposé par la société Cabanes Nature et Spa, opérant sous la marque Coucoo, spécialisée dans des prestations de services de type hôteliers.

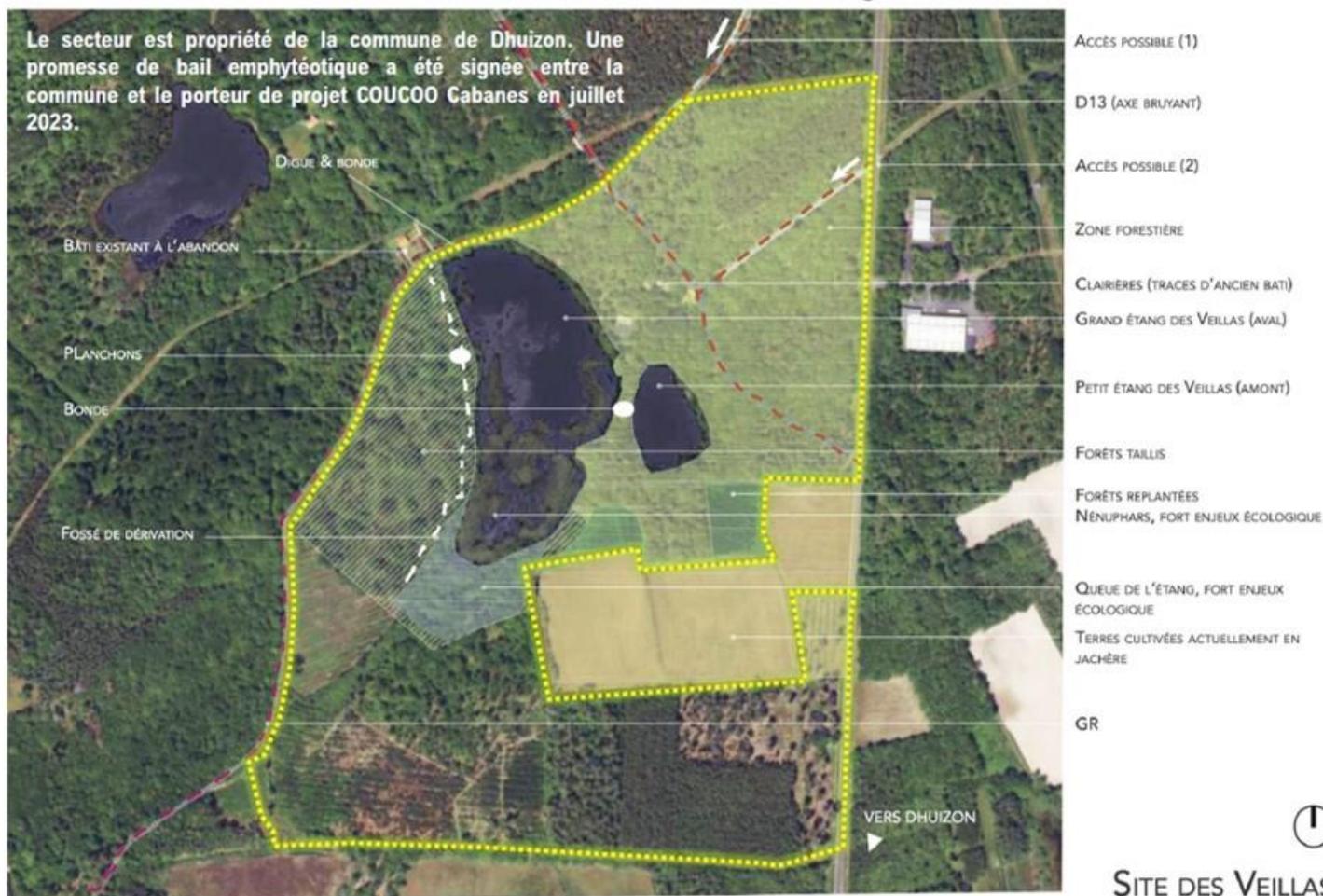
Cabanes Nature et Spa a été sélectionnée compte tenu de sa capacité à proposer une offre d'hébergement touristique innovante, en phase avec la stratégie du territoire de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs, tout en ayant démontré une bonne capacité à intégrer ses projets dans des sites sensibles, en vue d'en prendre soin et de mener des actions de long terme en faveur de la protection de la biodiversité.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Le site restera ouvert et accessible aux habitants qui veulent s'y promener en respectant le calme des lieux,
- Le site accueillera 27 cabanes imaginées sur mesure et toutes différentes, pour s'intégrer parfaitement aux différentes facettes du site (étang, forêt, prairies, etc.),
- Ces cabanes seront conçues en bois, pour être les plus vertueuses possibles en termes de consommations d'eau et d'électricité.
- Un bâtiment d'accueil de la clientèle sera construit, qui comprendra également une boutique des producteurs locaux, un salon/salle à manger de séminaire, un espace de bien-être, les locaux techniques, de stockage, etc.

### Implantation du projet sur le Domaine des Veillas

Le foncier d'assiette couvre 46,7 hectares autour des étangs des Veillas.



## A quoi ressembleront les cabanes ?



Les cabanes seront construites sur pilotis, pour diminuer l'impact sur l'emprise au sol et pour préserver les sols.

Le projet a été présenté conjointement entre la société Cabanes Nature et Spa et la commune de Dhuizon, en étude préliminaire en novembre 2022 auprès du Conseil communautaire.

La compétence urbanisme étant portée par la Communauté de communes d'une part ; le projet nécessitant une modification du PLU de Dhuizon d'autre part, le Conseil communautaire a validé en février 2023, le lancement d'une déclaration de projet, valant mise en compatibilité du PLU de Dhuizon.

## Action économique

### *Cessions sur Ecoparc*

L'entreprise Cizeau (4, Allée des chênes) a acquis le bâtiment qu'elle occupe depuis 2008 dans le cadre d'un bail commercial accompagné d'une promesse unilatérale de vente au profit de l'entreprise.

La superficie du bâtiment est de 609 m<sup>2</sup>, dont 304m<sup>2</sup> d'atelier et 305m<sup>2</sup> de bureaux.

Cette opération a fait l'objet en parallèle, d'une vente parcellaire, pour laisser plus d'espace d'exploitation de bois à l'entreprise, pour un total de 6 180m<sup>2</sup>.





Après une vente parcellaire conclue en 2022, l'entreprise BLM a pu étendre son unité de production dans le cadre d'un projet de relocalisation. Le nouveau bâtiment, d'une superficie de 1 750 m<sup>2</sup>, a été mis en service en septembre 2023.

Un contrat de location-vente a pu être signé avec l'entreprise CEDREM pour le laboratoire d'essais balistiques de 100m<sup>2</sup> situé Allée des chênes sur Ecoparc, en date du 29 novembre.



Le SDIS a également présenté son projet de construction d'une nouvelle caserne sur le site d'Ecoparc, qui regroupe les sites de Montrieux-en-Sologne et de Neung-sur-Beuvron. Une demande de permis de construire a été déposée en mairie en novembre, pour une construction prévue en 2024.

## Action sociale

### *France Services en chiffres*

**3** postes informatiques en libre services au sein de l'espace public numérique (+ imprimante-scanner, tablette, Wifi)

**4** bureaux pour l'accueil des rendez-vous par les partenaires (et 1 salle de réunion équipée de 12 ordinateurs)

**11 785** c'est le nombre de visites en 2023 (contre 8 684 en 2022).

Le nombre d'utilisateurs sollicitant France services ne cesse d'augmenter d'année en année. Depuis 2 ans, nous constatons une augmentation d'un tiers d'utilisateurs en plus par an.

**30** partenaires assurant des permanences physiques, téléphoniques, régulières ou ponctuelles, soit >> **1 574** permanences assurées en 2023 et **240** animations de groupes ou ateliers thématiques.

## *Réhabilitation de la friche de l'ancien EHPAD pour accueillir l'activité de recyclerie de l'association 1000&1 Partages.*

La friche urbaine de l'ancien EHPAD de Neung-sur-Beuvron située Rue du 11 novembre, appelée « Villa des Fleurs », fait l'objet d'une réflexion sur le long terme, pour envisager les meilleures options d'utilisation de ce bâti.



L'association Mille et un Partages anime une recyclerie qui propose de nombreux ateliers auprès du public, favorisant le réemploi et le recyclage des objets du quotidien.

Afin de se développer, la Recyclerie a besoin de nouveaux locaux, plus grands, avec un bail d'une durée plus longue.

Aussi, la Communauté de communes a pour projet de réhabiliter une partie de l'ancien EHPAD et d'engager des travaux de mises aux normes ERP (Etablissements recevant du public), afin que l'association puisse s'y installer.

Les travaux sont estimés à 220 000 € HT.



## Enfance-jeunesse

### *Les animations 2023*

#### ❖ La traditionnelle chasse aux œufs

Une fois de plus, l'Ecoparc d'affaires (parc de Villemorant) a accueilli une centaine d'enfants accompagnés de leurs parents pour se lancer dans la folle recherche des œufs gagnants.

Venus de tout le territoire intercommunal et même au-delà, les enfants ont pu faire le plein de chocolats pour célébrer le retour des beaux jours.

Cet événement est toujours apprécié des enfants et des parents qui voient là l'occasion de se retrouver après les longs mois d'hiver, et d'apprécier les premiers rayons de soleil de l'année.



#### ❖ Révision des fiches actions de la Convention globale territoriale avec la CAF : rappel du projet et traduction sur le territoire

Le partenariat financier entre le territoire et la CAF se traduit par une convention d'objectifs appelée Convention territoriale globale.

Signée le 25 octobre 2022, les axes régissant ce document ont été actualisés en 2023 pour aboutir aux objectifs thématiques suivants :

- Petite enfance : Définir une stratégie d'offre d'accueil sur le territoire (parc essentiellement privé actuellement) et soutenir la parentalité par la mise en place d'un accompagnement dans la recherche d'un mode de garde.
- Enfance : maintenir le niveau d'offres d'accueil de loisirs sur le territoire et améliorer la prise en compte et l'accompagnement des enfants porteurs de handicap ou présentant des troubles du comportement.
- Jeunesse : Améliorer l'accompagnement, l'information et la prévention des jeunes, notamment par une démarche dite « aller vers », et favoriser leur participation et leur engagement dans la vie citoyenne.
- Animation de la vie sociale : Valoriser et soutenir les associations locales qui favorisent le lien social entre les habitants. A ce titre, la Ressourcerie de l'association 1000&1 Partages a pu obtenir par la CAF le label Espace de vie sociale, pour son investissement auprès de la population.

## ❖ Tarifs de participation aux activités des centres de loisirs

Le Conseil communautaire a augmenté sa participation auprès des associations Familles et des structures d'accueil de 3,10 € par jour et par enfant à 4€ par jour et par enfant.  
Cette augmentation affirme la politique Enfance-jeunesse de la Communauté de communes en soutenant le fonctionnement des structures d'accueil périscolaire.

## Culture et loisirs

### *1er forum intercommunal des associations*

Le 9 septembre s'est déroulé dans le parc du château de Villemorant, le 1<sup>er</sup> forum intercommunal des associations, sur une demi-journée.

La vocation de cet événement est de faire rayonner le paysage associatif de la Sologne des Etangs en rassemblant toutes les structures du territoire.

Cette première édition a réuni une vingtaine d'associations qui ont pu proposer des activités pour tous les âges (baby hand, gymnastique, ateliers manuels, etc.).

L'occasion pour chacun de marquer la rentrée associative dans le magnifique parc de Villemorant (Ecoparc d'affaires à Neung-sur-Beuvron), en se faisant connaître du public.



## *Le Grand Prix de la Sologne des Etangs*

Le Grand prix est toujours un moment festif pour les communes qui sont chacune mises à l'honneur. Chaque année, le Grand prix organisé par l'association Millan'cyclisme prévoit un départ depuis une commune différente du territoire de la Sologne des Etangs.

Le 4<sup>ème</sup> Grand prix a vu les coureurs démarrer le parcours depuis la commune de Vernou-en-Sologne.

L'arrivée se fait toujours par l'allée principale du Domaine de Villemorant.

La Communauté de communes de la Sologne des Etangs a apporté une participation financière de 1 500 € et une aide matérielle pour l'organisation de la journée.



## Environnement

### *Lutte contre la prolifération des nids de frelons asiatiques (bilan par Dominique)*

La CCSE continue de soutenir sa politique de lutte contre la prolifération des frelons asiatiques en soutenant les particuliers pour la destruction des nids qui se sont formés sur leurs propriétés.

La démarche à suivre est la suivante :

- Le particulier qui repère un nid appelle la Communauté de communes au 02 54 94 62 00,
- La Communauté de communes missionne un agent ou élu de la commune concernée, pour aller vérifier qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique (espèce *Vespa velutina nigrithorax*),
- La personne qui se rend sur place, prend une photo du nid et de l'environnement puis estime la hauteur d'intervention.
- S'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, la Communauté de communes consulte les entreprises avec lesquelles une convention a été signée pour connaître le délai d'intervention possible.
- Le prestataire disponible situé le plus proche du nid de frelons asiatiques est mandaté pour intervenir dans les plus brefs délais.

En 2023, quatre entreprises ont conventionné avec la Communauté de communes, pour couvrir l'ensemble du territoire en un temps minimum d'intervention.

A noter que la Communauté de communes participe à la destruction des nids de frelons asiatiques jusqu'à 120 €.

Pour quelque raison que ce soit, si l'intervention coûte plus cher, la différence reste à la charge du particulier propriétaire de la parcelle concernée par la présence du nid de frelons asiatiques.

On a pu décompter 35 interventions en 2023 sur le territoire de la CCSE, contre 11 seulement en 2022. Les variations de conditions climatiques d'une année sur l'autre favorisent la prolifération de cette espèce invasive qui représente non seulement un danger pour l'homme mais aussi pour les populations d'abeilles qui pollinisent notre environnement.

## *Eau et assainissement*



Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la communauté de communes se verra transférer les charges de fonctionnement et d'investissement concernant la gestion de l'eau potable et des réseaux d'assainissements collectifs de l'ensemble des communes du territoire.

La mutualisation de ce service à l'échelle communautaire nécessite préalablement des études techniques précises.

Ces études portent non seulement sur l'état des réseaux et des installations existantes sur chacune des communes, mais nécessitent également une réflexion poussée de planification du transfert de ces compétences à la Communauté de communes.

De multiples questions se posent autour de la gestion mutualisée de ces services. C'est pourquoi la CCSE a lancé un appel d'offre pour recruter un maître d'œuvre qui l'accompagnera à partir de 2024 pour que ce transfert de compétences soit effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.



## Communication

### *Édition du nouveau site internet de la Sologne des Etangs*

2023 a fait l'objet de plusieurs séances de travail par la commission communication pour la refonte du site internet de la Sologne des Etangs.

L'objectif était multiple :

- Apporter une nouvelle image de la Communauté de communes qui mette en valeur la nature omniprésente qui fait sa spécificité avec ses 600 étangs,



La Communauté de communes - Vivre / S'installer - Entreprendre - Découvrir



- Donner un nouveau dynamisme à l'accueil des entreprises et apporter les témoignages d'entreprises installées sur Ecoparc,
- Permettre aux habitants, nouveaux arrivants et aux touristes, de se repérer facilement dans leurs recherches diverses en fonction de leurs besoins (Vivre, s'installer, découvrir).

Le site a été illustré par Pierre Aucante et édité par l'entreprise Flamingo.



**Accueil CCSE :**

Dominique Darchis 02 54 94 62 00 / [contact@sologne-des-etangs.fr](mailto:contact@sologne-des-etangs.fr)

**Pôle de santé de Neung-sur-Beuvron :**

Gaëlle Leloup : 02 42 99 00 25 / [sante@sologne-des-etangs.fr](mailto:sante@sologne-des-etangs.fr)

**France Services :**

Magali Debray : 02 54 76 84 47 / [franceservices@sologne-des-etangs.fr](mailto:franceservices@sologne-des-etangs.fr)

*Rapport d'activités 2023 édité par la Communauté de communes de la Sologne des Étangs  
Septembre 2024*